



Me Jocelyn Ouellette
jo@rbavocats.ca
514-436-0759

Montréal, le 22 mai 2026

PAR COURRIEL : greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Carolina Rinfret
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal, QC, H2Z 1W7

DOSSIER : **R-4334-2026** : Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2026

Objet : **Demande de délai pour le dépôt des commentaires (solution temporaire SEMÉR et jalon 1)**
Notre dossier: 1432-016

Chère consoeur,

Le RNCREQ a pris connaissance de la correspondance d'Énergir ([B-0093](#)) transmise plus tôt aujourd'hui et demandant une prolongation de délai pour la transmission des réponses aux DDR qui étaient dues à midi aujourd'hui.

Sans présumer de la décision de la Régie sur cette demande d'Énergir, le RNCREQ signale que si les réponses aux DDR devaient être reçues lundi prochain 25 mai, le RNCREQ ne sera pas en mesure de déposer ses commentaires le 27 mai ni le 28 mai. En effet, les délais sont déjà très serrés et le soussigné est en procès dans un autre dossier toute la journée du 28 mai, lequel exige une préparation soutenue.

Dans ces circonstances, si la Régie devait accepter de prolonger le délai pour la transmission par Énergir des réponses aux DDR, le RNCREQ lui demande alors de prolonger le délai pour la transmission de ses commentaires écrits au **vendredi 29 mai**. Ce n'est effectivement qu'avec une échéance au 29 mai que le RNCREQ disposerait de suffisamment de temps pour prendre connaissance des réponses d'Énergir, les intégrer à ses commentaires écrits et finaliser le tout pour une production au SDÉ et à la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos plus cordiales salutations.


Jocelyn Ouellette, avocat

